

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2019-15

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoir : 01  
Votants : 11

L'an deux dix neuf  
Le 14 mars à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Michel PERRET, Adjoint  
Date de la convocation 08 mars 2019

**OBJET : VOTE DU TAUX DES TAXES POUR 2019**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Florence MANDON, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

**EXCUSES** : Bruno BESANÇON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL donne pouvoir à Jean-Michel DREVET

**ABSENTS** : Erwan BRACCHI, Fabien ORCEL

**Secrétaire de séance** : Arnaud DUCELLIER-FAUVY

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

M. le Maire explique qu'il n'est pas nécessaire que le taux de toutes les taxes communales augmente cette année.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**DECIDE, à l'unanimité,** de conserver le taux des taxes en 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 14.30%  
Taxe sur le foncier bâti : 18.20%  
Taxe sur le foncier non bâti : 51.50%

Jean-Michel DREVET,  
Maire.



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures, pour copie conforme  
Transmis et Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché